

QUESTIONS ET RÉPONSES
PROLONGATION DU DÉLAI D'ACCEPTATION DE NOUVEAUX
CLIENTS AU PROGRAMME DE COUNSELING DE L'ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR CORNWALL

QUESTION : Quels changements ont été apportés au programme de counseling?

RÉPONSE : Nous avons décidé de ne plus accepter de **nouveaux** clients pour le programme de counseling après le 31 mars 2008. Les clients déjà approuvés pouvaient continuer leurs séances de counseling jusqu'à 90 jours après la date de publication du rapport de l'Enquête publique sur Cornwall, mais aucun nouveau client ne serait approuvé. Ainsi, par exemple, si une personne souhaitant recevoir du counseling se présentait en avril 2008, il serait trop tard pour qu'elle soit approuvée.

Cette date limite pour l'acceptation de nouveaux clients a été prolongée du 31 mars au 31 août 2008. Rien d'autre n'a changé.

QUESTION : Pourquoi le commissaire a-t-il décidé de prolonger l'acceptation des nouveaux clients jusqu'au 31 août 2008?

RÉPONSE : Une consultation publique a été organisée et l'opinion du public a été sollicitée. La plupart des personnes qui ont participé aux consultations pensaient que des gens pourraient être touchés par l'Enquête publique sur Cornwall tant que les audiences de la Phase 1 se poursuivraient. Ces audiences doivent se terminer cet été. Le commissaire voulait s'assurer que toutes les personnes touchées par les audiences avaient la possibilité d'obtenir des services de counseling.

QUESTION : Que se passera-t-il après le 31 août 2008 pour les personnes pour lesquelles les services de counseling ont déjà été approuvés?

RÉPONSE : **Les personnes pour lesquelles des services de counseling ont été approuvés continueront à recevoir les services jusqu'à 90 jours après la date de publication du rapport de l'Enquête publique sur Cornwall.**

QUESTION : Y aura-t-il une autre prolongation?

RÉPONSE : Non.

QUESTION : Comment puis-je obtenir des services de counseling?

RÉPONSE : Vous pouvez appeler l'Enquête publique sur Cornwall, au 613.938.6640, et demander Patrick Lechasseur. Votre conversation avec Patrick est confidentielle. Il vous dira si vous êtes admissible aux services de counseling et vous assignera un conseiller qualifié. Votre vie privée sera protégée et les processus sont très simples. Nos clients sont traités avec gentillesse et dignité.

QUESTION : Pourrai-je obtenir des services de counseling à Cornwall autres que ceux qui sont offerts dans le cadre de l'Enquête?

RÉPONSE : Absolument. Pour les services offerts localement, consultez le document intitulé « Fournisseurs de services de counselling et services offerts par des organismes communautaires à Cornwall », qui figure à la rubrique « Activités de guérison – Phase 2 – Counseling », sur le site Web de l'Enquête publique sur Cornwall, à www.cornwallinquiry.ca. Les services de counseling dans le cadre de l'Enquête ne sont pas votre seule option.

QUESTION : Dois-je vivre à Cornwall pour obtenir les services de counseling?

RÉPONSE : Non. Vous devez être touché par l'Enquête publique sur Cornwall pour être admissible aux services de counseling, mais vous ne devez pas nécessairement vivre à Cornwall ou obtenir les services de counseling à Cornwall.

Date : février 2008